

**Arrêté du 21 septembre 2021  
portant dissolution de la brigade de la gendarmerie de l'air de Châteaudun (Eure-et-Loir)**

NOR : INTJ2107327A

**La ministre des armées et le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La brigade de gendarmerie de l'air de Châteaudun est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Article 2**

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 septembre 2021.

*La ministre des armées,*  
Florence PARLY

*Le ministre de l'intérieur,*  
Gérald DARMANIN